

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1218

Artikel: Nouveau et intéressant : comment on vous informe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TÂTONNEMENTS

Vendre Orchidée

L'observation de la stratégie (?) d'information d'Orchidée montre la différence qu'il peut y avoir entre une action politique accompagnée d'une information visant le dialogue (ce qui suppose plusieurs interlocuteurs) et la publicité, qui suppose un message unidirectionnel allant de ceux qui savent ou vendent vers ceux qui doivent consommer.

Bref retour en arrière: Dès l'étude de faisabilité d'Orchidée II, la question de l'information aux salariés de l'Etat de Vaud s'est posée. La question de «l'acceptabilité» de la démarche Orchidée par les fonctionnaires faisait même partie des critères de faisabilité. Ce dialogue avec les employé(e)s n'a pas véritablement eu lieu car manifestement le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ne savaient pas exactement, outre l'objectif des 11% d'économies fixé, ce qu'était la méthode de Bossard Consultants. Sinon comment expliquer les tâtonnements perpétuels et le manque d'unité dans la démarche. Ensuite au sein des unités d'analyse, l'information était distillée au moment où des options étaient choisies mais pas avant ces choix. De ce fait, les employés (et les syndicats), n'ayant pas la maîtrise du temps et de l'information ne pouvaient pas mettre en place de stratégie en prévision de ce qui allait arriver.

Au coup par coup

Bossard a toujours eu un temps d'avance sur le personnel et semble-t-il sur le Conseil d'Etat, fait déjà plus paradoxal qui expliquerait que le gouvernement n'ait pas pu mettre en place une stratégie d'information mais réagisse au coup par coup. Deux exemples: à la suite de la publication du pastiche de la feuille officielle *La serre aux Orchidées* (sic), le Conseil d'Etat réunit une cellule de crise pour répondre à ce brûlot pirate. Le fruit de ce mouvement de panique sera une lettre vague, envoyée au personnel sans aucune information supplémentaire.

Cependant, il ne faut pas se leurrer sur la portée de l'information, bien ou mal orchestrée. Le fait de mettre en cause violemment une administration publique et de vouloir économiser plus du 10% des coûts ne peut se passer sans heurts. Le Conseil d'Etat fait donc preuve de naïveté politique en croyant que ce n'est que l'information qui a pêché dans la démarche Orchidée. La foule des manifestants du 15 juin montre qu'une attaque de front de la fonction publique telle qu'elle ressort du diagnostic de Bossard ne peut pas passer comme une fleur. Le gouvernement vaudois devra bien commencer à communiquer véritablement avec son administration et fixer des choix politiques, et pas se contenter de faire la publicité pour la méthode coûteuse et contestée d'un consultant privé. ■

NOUVEAU ET INTÉRESSANT

Comment on vous informe

Le lendemain de la conférence de presse où siégeait le conseil d'Etat in corpore a eu lieu une seconde conférence de presse restreinte, sur les effets d'Orchidée dans le secteur santé/social, à laquelle la rédaction de DP, n'ayant pas été informée, n'a pu se rendre et où un document d'une trentaine de pages a été distribué.

Deux poids, deux mesures

Nous en étonnant, nous nous sommes entendus répondre par la chargée de communication du Département de l'Intérieur et de la santé publique que seuls une douzaine de médias avaient été invités à cette réunion, tenue dans le but d'informer plus précisément sur les modalités concrètes de la mise sur pied des mesures de restructuration dans les deux secteurs mentionnés. Explication de la chargée de l'information, jointe au téléphone: il est difficile de bien informer lorsque «deux masses» sont en présence (réd. le Conseil d'Etat et les journalistes; allusion à la conférence de presse du jour précédent). Mais encore: «on a pris les gros parce qu'ils ont de la place». Ce qui fait que seuls la radio, la télévision, les grands quotidiens (*Edipresse*) et *L'Hebdo* (Ringier) ainsi que *La Nouvelle Revue Hebdo*, qui n'est pas un grand média, mais a l'avantage d'être radical, ont été conviés. *Gauche Hebdo* a été volontairement exclu. Pour *L'Est vaudois*, là il s'agit d'un «oubli».

A ces rédactions, seul un fax «digest» d'une page a été envoyé, après la conférence du 14 juin, résumant comment l'on ciblerait les économies dans les secteurs social et santé. Un texte, présenté d'ailleurs comme un complément d'information, si bien qu'on pouvait se demander si la présentation faite lors de la conférence de presse du 14 comportait une erreur ou un vice quelconque (le texte visait à rassurer quant à la qualité des soins et au maintien du libre choix du médecin).

De quoi nourrir quelques réflexions sur l'information en démocratie. Si celle-ci suppose toujours une presse pluraliste (ou ce qu'il en reste), on est en droit de s'étonner. Reste à savoir aussi pourquoi il n'a pas été fait mention des renseignements plus exhaustifs lors de la conférence de presse «élargie». Pour ne pas la court-circuiter, sans doute. En effet, l'information approfondie concernant les restructurations dans la santé et le social était prête depuis quelque temps déjà. Mais alors pourquoi ne pas avoir attendu que les autres départements, touchés eux aussi par les mesures de rationalisation, puissent à leur tour dévoiler concrètement les modalités du processus? ■